

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 69 (1977)
Heft: 6-7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La 63^e Conférence internationale du travail *Par Jean Clivaz*

La 63^e Conférence internationale du travail s'est tenue à Genève du 1^{er} au 22 juin. 126 des 135 pays qui font aujourd'hui partie de l'Organisation internationale du travail (OIT) y étaient représentés par quelque 1400 délégués et conseillers techniques. Cette organisation, qui a, comme l'on sait, son siège à Genève et qui comptera 60 années d'existence en 1979, revêt par conséquent un caractère vraiment universel. D'autant plus qu'elle est la seule institution mondiale à être basée sur une représentation tripartite de chaque Etat-membre (gouvernement, employeurs, travailleurs).

Du bon travail

Les délibérations de la Conférence de cette année ont été marquées, dès le début, par la menace, formulée en 1975, des Etats-Unis d'Amérique de quitter l'Organisation. Nous reviendrons plus loin sur ce problème qui a retenu plus que tout autre l'attention de l'opinion publique. Cependant, malgré son importance capitale pour l'avenir de l'OIT, cette question ne doit pas cacher les travaux effectués par les diverses commissions techniques constituées dans le cadre de la Conférence. Or, ces commissions ont accompli, durant trois semaines, un travail très sérieux et fructueux, notamment en faveur des conditions d'emploi du personnel infirmier et dans le domaine de la prévention des risques professionnels. Sur ces deux points, qui ont fait l'objet de conventions et de recommandations dont nous parlons spécialement d'autre part dans ce numéro, les délégués travailleurs ont réussi à faire assez largement admettre leurs propositions. En sorte que, dans un cas comme dans l'autre, les décisions prises à Genève ne resteront pas sans influence sur la situation des travailleurs intéressés, y compris ceux des pays industrialisés et du nôtre en particulier.

Un autre groupe s'est penché sur la liberté syndicale et les conditions d'emploi dans la fonction publique. Il a aussi fait œuvre utile; lorsque les textes élaborés auront été mis au point, en deuxième lecture, l'année prochaine, on pourra s'en référer pour tenter de